



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-5-2

Ottawa, le 7 septembre 2007

*Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-5 du 13 avril 2007 et CRTC 2007-5-1 du 17 août 2007, relativement à l'audience publique qui aura lieu le **17 septembre 2007 à 9h00, au Centre de conférences, Portage IV, 140, Promenade du Portage, Gatineau (Québec)**, le Conseil annonce ce qui suit :*

DES DOCUMENTS ADDITIONNELS ONT ÉTÉ AJOUTÉS AU DOSSIER PUBLIC DE CE PROCESSUS

Le 24 août 2007, le Conseil a envoyé la lettre suivante à Quebecor Média Inc., Cogeco Câble Canada inc., CTVglobemedia, CanWest Mediaworks Inc., Rogers Câble, Corus Entertainment Inc., Astral Média inc. et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), avisant qu'il a l'intention de discuter, à l'audience publique, de l'impact de publier les données financières des radiodiffuseurs de radio et de télévision en direct, comme c'est le cas pour les services payants et spécialisés : Lettre du Conseil.

Processus

Les parties intéressées à faire des commentaires sur cette question peuvent le faire à l'audience ou soumettre leurs commentaires par écrit **d'ici le 5 octobre 2007**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en [version PDF](#) ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>